

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
YALGADO OUEDRAOGO

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice
=+=+=+=+=+=

Arrêté N° 2004 **267** /MS/SG/CHUYO
Portant nomination du Chef de service de
Gastro-entérologie du centre hospitalier
universitaire Yalgado Ouédraogo.

LE MINISTRE DE LA SANTE,



- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu la Loi N°035/2002/AN du 26 novembre 2002, portant création de la catégorie d'Etablissement Public de Santé ;
- Vu le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu le Décret n° 99-051/PRES/PM/MEF du 5 mars 1999, portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- Vu le Décret n° 99-278/PRES/PM/MS/MEF/MASF du 03 août 1999, portant statuts des Etablissements Hospitaliers Publics ;
- Vu l'Arrêté n° 2000-053/MS du 08 février 2000, portant organisation et fonctionnement des Etablissements Hospitaliers Publics ;

Sur proposition de la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur **ILBOUDO Daniel**, Professeur Agrégé, Mle 12 875 est nommé Chef de service de Gastro-entérologie du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO.

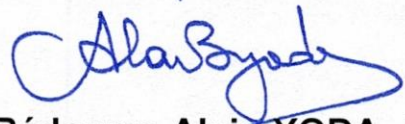
Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- 1 – CAB
- 1 – SG
- 1 – PCA/CHUYO
- 1 – Tout services
- 1 – DGHSP
- 1 – Intéressé
- 1 – CHUYO
- 1 – Archives

Ouagadougou, le **10 SEP 2004**



Bédouma Alain YODA ./-
Officier de l'Ordre National